

Marcel COHEN

Projets de simplification au milieu du XXe siècle

Les historiens de la langue, soucieux de son présent et de son avenir, avec des pédagogues attentifs au problème que pose l'insuccès général de l'apprentissage de l'orthographe établie, n'ont pas varié dans l'opinion que le remède à la crise n'est pas un surcroît de sévérité ou la multiplication d'habiletés dans l'enseignement mais dans un aménagement judicieux de la matière de cet enseignement.

Il se sont rendu compte que la résistance des immobilistes resterait véhémente et puissante devant une opinion publique non éclairée par un enseignement linguistique et non rompu à des méthodes pédagogiques nouvelles. Aussi ont-ils pris le parti de viser d'abord à un premier pas, en faisant des projets, non de réforme profonde, mais de simplification déterminée sur quelques points. Aussi bien on peut prendre comme test le vœu émis en 1960 avec une forte majorité, par l'Académie des Sciences, pour une réforme prudente.

Ainsi sont nés des projets qui se ressemblent beaucoup avec des dosages différents, de prudentes réserves et d'encore timides hardiesses.

Projets DAUZAT, DAMOURETTE, autour de 1940, projet PERNOT-BRUNEAU accepté par la commission Langevin-Wallon (1946), premier projet BESLAIS en 1950, projet MONNEROT-DUMAINE (1964), projet de la nouvelle commission BESLAIS, d'autres encore.

Ils ont des caractères communs.

Au point de vue négatif : ils ne touchent aucunement à tout ce qui constitue le caractère grammatical de l'orthographe française. On garde donc les consonnes non prononcées ou prononcées seulement en liaison et la voyelle *ø* prononcée seulement en énonciation lente (récitation de vers, etc.).

Pour le côté étymologique, conservation en général des lettres qui distinguent des homonymes et indiquent le rattachement à une famille (type : *chant, champ*).

Du côté positif, des propositions : avant tout suppression des consonnes doubles (avec certaines modalités suivant les projets).

Ensuite abolition des *x* ornementaux (anciens *us*, voir 1re partie au paragraphe de l'ancien français), à la fin des mots, et remplacement par *s* (de même pour les *z*).

Ensuite vient l'abandon des graphies à la grecque.

Exemple de différences : remplacement ou non de *s* entre voyelles par *z* et de *ss* par *s* simple ; remplacement ou non de *ge* par *j*.

Il faut juger sur pièces. On peut se rendre compte en voyant le *songe d'Athalie* de Racine (acte II, scène V) noté suivant différents systèmes, de l'inanité, on peut ajouter de la mauvaise foi, de l'argument habituellement... brandi et développé plus ou moins abondamment par les immobilistes : « Avec la réforme tous les auteurs deviendront illisibles dans leur orthographe. »

On peut très bien passer de l'orthographe académique à l'orthographe simplifiée comme on passe de celle du XVIIe siècle à celle du XIXe.

Mais alors, dira-t-on, si c'est presque pareil, pourquoi changer ?

La principale raison est que ce *presque* représente des centaines d'heures d'enseignement dans une année. Aux maîtres en exercice de se partager la besogne pour établir des chiffréments approximativement exacts. Mais le lecteur d'un journal élégant qui a le souci de se proclamer défenseur de la langue française se moque bien de ce point de vue basement artisanal à ses yeux.

L'enseignement allégé de son poids inutile pourrait se faire plus intelligent et véridique. On pourrait, dès le début, enseigner que les finales graphiques non prononcées *s*, *t*, *ø* ont été prononcées dans un état antérieur de la langue et n'ont pas été inventées pour embêter les écoliers. On peut ajouter ici que s'il n'est guère possible de surcharger la typographie, on pourrait dans des devoirs faire mettre entre parenthèses ou au-dessus de la ligne les lettres toujours non prononcées ou à éclipses (prononcées en liaison).

La disparition des *x* finaux, il est probable qu'on ne niera pas que c'est un gain net qu'on pourra chiffrer aussi en heures.

De même pour la disparition de *th* et *ph*. Et ce sera tout avantage si les amateurs d'étymologie sont invités à regarder dans le dictionnaire étymologique d'où vient *ortografe* ou *filozofe*, comme on écrit déjà *fantôme* ou *caractère*.

Simplifier l'enseignement tout en l'élevant, voilà ce que pourra obtenir le gouvernement qui osera promulguer une mesure nécessaire et parfaitement possible. Et il aura les louanges des historiens futurs, tandis que les gouvernements qui jusqu'à présent se sont dérochés à la décision heureuse ne recueillent qu'un juste blâme.

En attendant qu'il se produise un heureux événement, et pour y aider dans la mesure du possible, il est bon que tout le monde soit renseigné sur le passé, sur la progressive accumulation des inconvénients mais aussi sur les améliorations qui se sont

produites (et auxquelles il est arrivé que l'Académie ait sa part). En connaissant mieux ce tableau mouvant, on s'habitue à l'idée que le mouvement vers le mieux doit se continuer.

Appendice : l'écriture phonétique

Les réformateurs, actuellement, non seulement ne demandent pas une écriture phonétique pour le français, mais ils se gardent même, peut-être avec une prudence excessive, d'entrer dans la voie du phonétisme en préconisant quelques changements dans l'usage des caractères de l'alphabet existant.

Il convient tout de même de dire quelques mots à ce sujet. L'orthographe phonétique n'est pas un épouvantail ; en tous lieux elle existe, à peu près partout où se crée une orthographe neuve, délibérée en rapport avec la langue à laquelle elle est destinée. Telle est par exemple l'orthographe qui a été donnée au serbo-croate au début du XIXe siècle, avec une double forme, en alphabet latin et en alphabet cyrillique, avec quelques caractères supplémentaires. Telle est aussi celle que le turc s'est donnée, en abandonnant une écriture arabe incommode. Il y aurait divers autres exemples à citer. Il y en aura d'autres à mesure que de nouvelles langues africaines aspireront à jouer un rôle culturel important. On peut déjà citer l'application au haoussa de l'alphabet de l'association phonétique internationale.

Celui-ci a été combiné d'abord par le phonéticien français Paul PASSY, puis sous l'impulsion du phonéticien anglais Daniel JONES répandu par leur association internationale.

Il est assez largement employé, même en France, pour l'enseignement de l'anglais dont l'orthographe est très mauvaise.

Il a été récemment adopté par les dictionnaires Larousse et Robert pour figurer la prononciation. Nous en donnons spécimen en texte suivi (*Le songe d'Athalie*).

A l'usage savant, pour écrire des idiomes non écrits précédemment, y compris des parlers de langues par ailleurs écrites (par exemple le français) ou pour transcrire des langues écrites dans des caractères non latins comme l'arabe ou le sanskrit de l'Inde, on peut employer d'autres tracés. Le plus répandu comprend des caractères complémentaires de l'alphabet latin qui sont en usage en serbe et en tchèque, en particulier *s* pour *ch* du français, *sh* de l'anglais, *sch* de l'allemand.

Pour le tracé, il y a encore bien d'autres choses à dire. Des caractères latins se sont perpétués et servent avec des modifications, comme il a été dit, à des usages phonétiques. Mais il y a pour eux des transpositions. Il y a les divers tracés sténographiques, qui sont en grande partie phonétiques. Il y a le morse des télégrammes et le braille des aveugles qui, au contraire, suivent l'orthographe admise.

Des inventeurs se sont appliqués à combiner des signes employés phonétiquement, en toute indépendance à l'égard de l'alphabet latin.

Un précurseur est le Président Charles de BROSSES qui a publié un tracé de son cru dans le *Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie* (Paris, 1765). Dans le système récemment combiné par notre contemporain Jean CAMION, les mêmes petits points ont des valeurs différentes suivant qu'ils sont placés plus ou moins haut par rapport aux autres, ce qui oblige à écrire avec une portée comme on fait pour la musique. Voir le *Songe d'Athalie* écrit ainsi à votre intention. Déjà des enfants ont acquis facilement le maniement de cette écriture originale.

Lectures à faire

Les questions d'orthographe tiennent une grande place dans :

● **Marcel Cohen**, LA GRANDE INVENTION DE L'ECRITURE ET SON EVOLUTION, Imprimerie Nationale, 1958, XII, 471, 228 pages, environ 100 planches. Elles ne sont pas séparées dans les premiers chapitres où sont étudiées les écritures non alphabétiques (en Mésopotamie, Egypte, Chine, etc.).

Dans la partie qui traite des écritures alphabétiques, où les planches 0 et 0 bis ci-dessus portent les n° 35 et 36, un chapitre spécial leur est consacré, orthographe française comprise (chapitre X, pp. 221-320).

Dans L'ECRITURE, du même auteur, Editions Sociales, 1953, 130 p., voir le résumé de la question dans le chapitre III, 2e division, pp. 83-92.

AUTOUR DE LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

● **Marcel Cohen**: LE FRANÇAIS EN 1700 D'APRES LE TEMOIGNAGE DE GILE VAUDELIN, Paris, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, 1946, VIII, 92 p., 6 planches en fac-similé reproduisant l'écriture phonétique inventée par Gile VAUDELIN.

● **Jacques Laffite-Houssat**: LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE, Editions du Temps Futur (Ligue de l'Enseignement), 1950. (Ouvrage court avec des reproductions de textes en orthographe ancienne, en partie en autographes.)

● **Pierre Burney**: L'ORTHOGRAPHE, Collection «Que sais-je ?», P.U.F., 1re édition, 1955. (Court exposé des questions, avec bibliographie ; préconise une simplification très modérée.)

● **Dr Monnerot-Dumaine**: L'ORTHOGRAPHE DU XXIe SIECLE (Editions du Scorpion), 1964, 355 p. Livre entièrement en orthographe simplifiée. Chronologie de l'histoire de l'orthographe française. Exposé de la simplification proposée (très proche de celle de la commission BESLAIS). Lexique du français en orthographe simplifiée.

● LA QUESTION DE L'ORTHOGRAPHE, 1965, Cahier du Cercle d'Etudes et de Recherches Marxistes (rédigé par **Marcel Cohen** et **Nina Catach**), étudie l'histoire de la question, analyse divers projets de réforme, notamment le projet PERNOT — BRUNEAU (inédit), avec des spécimens.

● RAPPORT GENERAL SUR LES MODALITES D'UNE SIMPLIFICATION EVENTUELLE DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE, établi par la Commission Ministérielle d'Etudes Orthographiques, sous la présidence d'**A. Beslais** (Librairie Didier), 1965. Discussion de la question, données historiques, détail sur le projet. Quelques textes en orthographe simplifiée.

● Voir en outre, de **Marcel Cohen**, certains chapitres de GRAMMAIRE ET STYLE, Editions Sociales, 1954 ; ENCORE DES REGARDS SUR LA LANGUE FRANÇAISE, Editions Sociales, 1966 ; HISTOIRE D'UNE LANGUE : LE FRANÇAIS, 5e édition, Editions Sociales, 1967 (consulter les tables des matières et les index) ; une série d'articles dans *L'Humanité* des 27, 28, 29, 30 septembre, 1er et 4 octobre 1965 ; LA REFORME DE L'ORTHOGRAPHE EST-ELLE NECESSAIRE AUJOURD'HUI ? entretien avec **Marcel Cohen**, recueilli par **Raymond Lavigne**, *Humanité-Dimanche*, 17 décembre 1967.

LE SONGE D'ATHALIE (tragédie de 1691, acte II, scène V), tel qu'il a été imprimé du temps de Racine.

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit.
Ma mere Jézabel devant moy s'est monstrée,
Comme au jour de sa mort pompeusement pârée.
Ses malheurs n'avoient point abbatu sa fierté.
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eût soin de peindre et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irreparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moy.
Le cruel Dieu des Juifs l'emporte aussi sur toy.
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille. En achevant ces mots épouvantables,
Son Ombre vers mon lit a paru se Baïsser.
Et moy, je lui tendois les mains pour l'embrasser.
Mais je n'ay plus trouvé qu'un horrible mélange

D'os & de chair meurtrie & traînez dans la fange,
Des lambeaux pleins de sang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans se disputoient entr'eux.

Remarques :

- *j* et *v* sont en usage, *s* est long sauf en fin de mot, et est toujours représenté par &.
- En fin de mot, *i* est représenté par *y* ornemental.
- On écrit des *s* non prononcés à l'intérieur des mots (monstrée).
- On n'écrit pas le *t* dans une finale : ans.

LE SONGE D'ATHALIE dans l'orthographe suivant le projet PERNOT - BRUNEAU accepté par la Commission LANGEVIN - WALLON en 1945.

LE SONJE D'ATALIE

C'était pendant l'oreur d'une profonde nuit.
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Come au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses maleurs n'avaient point abatu sa fierté.
Même èle avait encore cet éclat anprunté
Dont èle ut soin de peindre et d'orner son vizaje.
«Tranble, m'a-t-èle dit, fille digne de moi,
Le cruel Dieu des Juifs l'anporte ausi sur toi.
Je te plains de tonber dans ses mains redoutables,
Ma fille.» An achevant ces mots épouvantables,
Son onbre vers mon lit a paru se baiser.
Et moi, je lui tendais les mains pour l'anbraser
Mais je n'ai plus santi q'un orible mélange
D'os et de chairs meurtris et trainés dans la fanje,
Des lanbeaus pleins de sang et des manbres afreus
Que des chiens dévorants se disputaient antre eux.

Remarques :

- Les consonnes répétées sont supprimées, de même que *h* muet, au début d'un mot et dans *th* d'un mot étranger.
- On écrit *j* au lieu de *g* devant *e*, *i*.
- *s* entre deux voyelles est écrit *z*, et on écrit *s* simple au lieu de *ss*.
- Le *a* nasal est toujours écrit *an*.
- En fin de mot, *x* est remplacé par *s*.

LE SONGE D'ATHALIE, dans l'orthographe simplifiée proposée par la Commission BESLAIS (fin 1964).

LE SONGE D'ATHALIE

C'était pendant l'horeur d'une profonde nuit.
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Come au jour de sa mort pompeusement parée.
Ses malheurs n'avaient point abatu sa fierté.
Même èle avait encor cet éclat emprunté
Dont èle eut soin de peindre et d'orner son visage
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
«Tremble, m'a-t-èle dit, fille digne de moi,
Le cruel Dieu des Juifs l'emporte ausi sur toi,
Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma fille.» En achevant ces mots épouvantables
Son ombre vers mon lit a paru se baisser.
Et moi, je lui tendais mes mains pour l'embrasser
Mais je n'ai plus senti qu'un horrible mélange,
D'os et de chair meurtris et trainés dans la fange,
Des lambeaus pleins de sang et des membres affreus,
Que des chiens dévorants se disputaient entre eus.

Remarques :

- Les suites de deux consonnes pareilles sont supprimées (èle pour elle), sauf dans certains préfixes (irréparable) et *ss*.
- En fin de mot *x* est remplacé par *s*.

LE SONGE D'ATHALIE dans l'écriture phonétique de l'Association Phonétique Internationale.

sete pãdã lɔrœ:r dynə pr ɔfɔ:da nyi.
ma mɛ:rə zezabel davã mwa se mɔ̃tre,
kɔm o zu:r də sã mo:r pɔpɔzãmã p ərə.
se malœ:r nave pwɛt abatɥ sa fjerte.
mem ɛl avɛt ɑkɔ:r set ekla^t ɑprœte,
dɔt el y swɛ də pɛ:dr e dɔrne sɔ viza:z,
pur repare dez ɑ lirreparabl utra:z.
tra:bl^ɔ, ma tel^ɔ di, fi:j diɲã də mwa
la kryel djø de zyif l'ɑpɔrt osi syr twa.
zə tə plɛ də tɔbe dã se mɛ radutabl,
ma fi:j. ɑn ɑsɔvã se moz epuvãtabl,
sɔn ɔbrə ver mɔ̃ li a pary sã bese.
e mwa ze lyi tãde le mɛ pur lãbrase
mɛ zə ne ply truve kœn ɔriblã melã:z
doz e da ʃer mœrtɾi, e tɾene dã la fã:z,
de lãbo plɛ də sã, e d e mã:brɔz afrø,
kə de ʃjɛ devɔrã sã dispɥtɛ^t ɑtrø.

Remarque :

- Les : notent les voyelles longues.

LE SONGE D'ATHALIE dans l'écriture phonétique de l'Institut d'Ethnologie (emploi habituel chez les orientalistes et les linguistes).

la sɔʒ datali
sete pãdã lɔrɔr dũna pɔfɔda nwi.
ma mɛrə žezabel davã mwa se mɔ̃tre,
kɔm ɔ žur də sã mɔr pɔpɔzãmã pare.
se malɔr nave pwɛt abatũ sa fjerte.
mɛm ɛl avɛt ɑkɔr set ekla^t ɑpɔte.
dɔt ɛl ũ swɛ də pɛdr ɛ dɔrne sɔ vizãž,
pũr repare dez ɑ l'irreparabl utrãž.
trãbl^ɔ, ma tel^ɔ di, fiy diɲã də mwa
la krũel dyø de žwif lãpɔrt osi sũr twa.
žə tə plɛ də tɔbe dã se mɛ radutabl,
ma fiy. ɑn ɑš ɔvã se moz epuvãtabl,
sɔn ɔbrə ver mɔ̃ li a parũ sã bese.
ɛ mwa žə lwi tãde le mɛ pur lãbrase
mɛ žə ne plũ truve kɔn ɔriblã melãž
doz ɛ da ʃer mɔ̃rtɾi ɛ tɾene dã la fãž,
de lãbo plɛ də sã, ɛ de mãbrɔz afrø,
kə de ʃjɛ devɔrã sã dispɥtɛ^t ɑtrø

Le texte ci-dessous a été ajouté par la Commission d'Orthographe de l'Institut Coopératif de l'École Moderne (pédagogie FREINET) au manuscrit offert par M. COHEN à Roger LALLEMAND pour ladite commission.

Pérète, sur sa tête éyant un pot ô lè
(eun)

Bien pozé sur un kousinè
(Byèn pôzé) (eun)
Prétandèt arivé sanz ankonbre a la vile.

Léjère é kour vètu, èle alèt a gran pa,

Eyan mi se jour la, pour ètre pluz ajile,

Kotiyon simple é soulié pla.

Notre lètière insi trousé
(ènsi)

Konté déjà dan sa pansé

Tou le pri de son lè, an anploiyè l'arjan,

Achetèt un san d'eu, fèzè triple kouvé.
(eun)

La choze alèt a bien par sé soin dilijan.
(bièn) (souèn)

Il m'è, dizèt èle, fasile

D'élevé dé poulè otour de ma mèzon ;...

Orthographe préconisée par la Commission Orthographe de l'I.C.E.M.

Entre parenthèses, les mots de l'orthographe préconisée par Jacques LAFITTE-HOUSSAT, Inspecteur Général, pour le mouvement NEOS (33, avenue de la Libération, 06130 Grasse), lorsqu'ils diffèrent de ceux de l'I.C.E.M.

Ces différences sont, on le voit, peu nombreuses.

Dans les deux cas, toutes les lettres correspondent toujours à un même son :

*a an b ch d e eu un é è in f g (ge, gi = gue, gui) gn
(eun) (èn)*

*i j k l m n o on p r s (= ss) t u ou v z
(o, ô)*